



## COMPTE-RENDU NON OFFICIEL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Séance ordinaire du conseil tenue par visioconférence le 5 octobre 2020.

Présents : la mairesse Lisette Maillé et les conseillers : Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Fortin, est également présente.

Les délibérations peuvent être visionnées en ligne dans la page d'accueil de notre [site Web](#).

1. L'ordre du jour a été adopté tel que présenté, avec l'ajout du point 9.11.
2. Le [procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020](#) a été adopté tel que présenté avec correction du numéro civique au point 9.4 (la propriété concernée est le 100 des Merisiers et non le 108).

#### 4. Période de questions

La mairesse a répondu aux questions ci-après, reçues des citoyens avant la séance du conseil :

M. Jocelyn Plante :

- Recommandations de la Société de sauvetage concernant le quai Bryant (où une recommandation a déjà été instaurée) et l'accès au lac Orford sur la route 112?
- Autres raisons pour lesquelles le gouvernement fédéral aurait retiré la subvention accordée à Civimetrix?
- Coût des travaux d'excavation et de pavage à la caserne nord : est-ce que ces travaux ont été défrayés par l'enveloppe budgétaire de la réfection du chemin North?

Pour connaître les réponses, vous êtes invités à visualiser [l'enregistrement de la séance, partie 1](#).

*Les questions portant sur des points à l'ordre du jour sont traités dans la seconde période de questions, au point 15.*

## **5. Administration générale**

- 5.1 La directrice générale a déposé le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2019 conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*.

## **6. Administration financière**

- 6.1 Le conseil a approuvé les comptes payés (137 174,98 \$) et à payer (1 167 298,44 \$).
- 6.2 Le conseil a retiré les trois dossiers soumis à la MRC de Memphrémagog pour la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes, la procédure ayant été remise à l'an prochain.
- 6.3 Le conseil a autorisé le paiement du quatrième décompte progressif à Eurovia Québec Construction inc. au montant de 192 699,25 \$ pour les travaux de réhabilitation du tronçon du chemin North entre le chemin Hopps et la Route 112. La directrice générale est également autorisée, par la même résolution, à signer le certificat d'acceptation provisoire des travaux.

## **7. Sécurité publique**

- 7.1 Le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie est déposé au conseil.
- 7.2 Le conseil a adopté le règlement n° 20-478 modifiant la limite de vitesse sur les rues du Domaine Mont-Orford et sur certaines voies du Domaine Quatre-saisons. Le règlement a pour objet de réduire la vitesse à 40 km/h sur la rue du Lac-des-Sittelles, sur le chemin des Riverains et sur les rues du Domaine Mont-Orford.

## **8. Voirie et transport**

- 8.1 La municipalité a accepté l'offre de services d'Avizo Experts-conseils au montant de 9 362 \$, taxes en sus, pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un second accès au Développement Quatre-Saisons. L'étude vise deux raccordements possibles, soit par les chemins Clark ou Galvin.
- 8.2 L'offre de services présentée par Géophysique, au montant de 21 740 \$, taxes en sus, a été retenue. Le mandat consiste à réaliser une étude par géoradar des chemins publics pour localiser les infrastructures et ouvrages souterrains ainsi que la profondeur du roc. Ces données faciliteront la planification des travaux et l'identification de secteurs vulnérables au cycle de gel/dégel.

## 9. Urbanisme, zonage et environnement

### Le conseil a traité les demandes de permis de construction assujettis à un PIIA suivantes :

- 9.1 **27, impasse du Ruisseau** : Au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil a autorisé l'émission du permis PIIA n° 2020-08-0020 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale avec toit plat.
- 9.2 **2171, chemin Nicholas-Austin** : Au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil a autorisé l'émission du permis PIIA n° 2020-09-0005 visant à permettre le remplacement du revêtement de toiture.
- 9.3 **Lot 5 384 618, chemin McGlinchy** : Au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil a autorisé l'émission du permis PIIA n° 2020-09-0006 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale avec toit à versant unique.
- 9.4 **Lots 5 386 214 et 5 385 921, chemin Lakeview** : Au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil a autorisé l'émission du permis PIIA n° 2020-09-0009 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale avec toit plat.
- 9.5 **11, chemin Millington** : Au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil a autorisé l'émission du permis PIIA pour la construction d'un nouveau bâtiment multi logements.

### Le conseil a traité les demandes de dérogation mineures suivantes :

- 9.6 **4, chemin du Hameau** : Au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil a accordé la dérogation mineure n° 2020-16 pour permettre la transformation de l'abri à bateau existant par l'ajout de deux fenêtres et une porte.
- 9.7 **10-12, chemin Glassford** : Au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil a accordé la dérogation mineure n° 2020-17 pour permettre l'aménagement d'une seule entrée de cour pour desservir les deux bâtiments, à moins de 2 mètres de la ligne latérale.
- 9.8 **4, rue des Deux-Montagnes** : Au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil a accordé la dérogation mineure n° 2020-16 visant à régulariser l'implantation d'un agrandissement réalisé en 2009, à 7,29 mètres de la ligne avant.
- 9.9 Le conseil a adopté le Règlement n° 20-476 modifiant le Règlement sur les conditions d'émission de permis de construire n° 16-434. Le règlement a pour objet de modifier la définition « Adjacent à une rue ».
- 9.10 Le conseil a accordé à Meadowlark Beach Association une subvention de 990 \$ à même l'enveloppe du Fonds vert pour une intervention contre la berce du Caucase.

9.11 Le conseil a adopté une résolution signifiant au gouvernement du Québec et aux membres de l'assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, qui retire un pouvoir aux municipalités en matière de zonage, soit celui d'interdire les locations de type Airbnb dans les résidences principales sur son territoire.

## **10. Loisirs et culture**

10.1 Le conseil a accepté l'offre de services de Côté Jean au montant de 6 375 \$, taxes en sus, pour la réalisation d'une étude en vue d'aménager un sentier de raccordement entre le stationnement du parc Chagnon-Shonyo et l'entrée du sentier du Ruisseau-des-chênes dans le parc national du Mont-Orford.

## **15. Seconde période de questions**

Questions de M. Richard Deshaies :

- concernant la signalisation de la présence de terrain de jeux aux plages dans le Développement Quatre-Saisons et réduction de la limite de vitesse à 30 km, notamment à la plage 2 où un cap de roche obstrue la vue, et des intentions de la municipalité quant à l'enlèvement du cap de roche;
- en référence au point 8.1 à l'ordre du jour, le calendrier de réalisation pour l'aménagement d'un second accès au Développement Quatre-Saisons.

Pour connaître les réponses, vous êtes invités à visualiser [l'enregistrement de la séance, partie 3](#).

## **16. Levée de la séance**

La séance a été levée à 19 h 55, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités.